

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° 49/52-06
Séance du 16 JUIN 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE
20 JUIN 2006

ASSOCIATION THEMIS

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° E8/2004 du 14 avril 2004 modifiée par la délibération 2004/IV-108 du 15 octobre 2004 relative aux délégations accordées à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

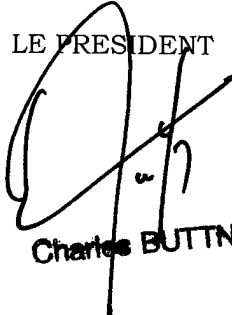
APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde, pour l'année 2006, une subvention de 10 000 € à l'Association THEMIS
- ❖ Autorise le Président à signer la convention de partenariat.
- ❖ La dépense est inscrite au Chapitre 65, nature 6574, fonction 51.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 20 JUIN 2006
Publication 23 JUIN 2006
Pour le Président du Conseil Général
en délégation

Ludovic LIONS

LE PRESIDENT


Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre
.....abstentions